

Leurs Alteſſes étoient encore l'on à *Clagny*, & l'autre à *Sceaux*, où elles recevoient les viſites de toutes les perſonnes les plus diſtinguées de la Cour ; & l'on parloit qu'à la priere du Duc du Maine on alloit travailler à les ſeparer entièrement, moyenant une penſion de deux cens mille livres que ce Prince donneroit annuellement à la Princeſſe ſon épouſe, & la jouiſſance de la Seigneurie de *Sceaux*. Ce Prince avoit déjà ſollicité cette ſeparation. dès le vivant du feu Roi qui avoit toujours refusé d'y donner ſon conſentement. Les mêmes Lettres ajoutent que le Cardinal de Rohignac qui avoit eu part aux mêmes intrigues, & qui depuis le commencement de cette affaire étoit relegué dans une de ſes Abbayes, y étoit encore actuellement gardé à viè, avec déſenſe de ſortir & de parler à perſonne.

IV. Le Mariage de Mademoiſelle de Valois avec le Prince Hereditaire de Modene a été différé, & le 2. Fevrier le jour n'étoit pas encore fixé pour en faire la ceremonie. On n'a rien changé à la route qu'elle doit tenir pour aller en Italie, & ce ſera toujours à *Antibes* où elle ira ſ'embarquer pour ſe rendre à la *Specia* dans les Etats de la Republique de *Genes*, où le Prince ſon futur époux la viendra recevoir. Le Détachement de la Maifon du Roi, & les Officiers qui doivent la ſervir ſur la route, de même que les Dams qui doivent l'accompagner, ſont nommez, & ſes équipages, ſa toilette, ſes dentelles & ſes habits qui ſont de la dernière magnificence, ſont prêts ; il ne peut y avoir que la repugnance que cette Princeſſe

*Le Mariage de Mademoiſelle de Valois encore différé.*